MINISTÈRE
DES ARMÉES
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CENTRE INTERARMEES DU SOUTIEN
EQUIPEMENTS COMMISSARIAT

# FICHE PRODUIT INTERARMEES HABILLEMENT

**FPIH**

**SCA 7810-0009**

**AVRIL 2025 V4**

# GANTS DE BOXE

## 1- PRESENTATION GENERALE

Les gants de boxe apportent une protection intégrale des mains et des doigts.

Ils sont utilisés avec le casque de protection des équipements TIOR.

Ils sont réalisés principalement dans un coloris noir et or et se déclinent en quatre tailles exprimées dans une unité de masse utilisée dans les pays anglo-saxons en ONCE (OZ), une once ayant une valeur de 28,35 grammes

SOMMAIRE


| Article | Feuillet |
|---|---|
| PRESENTATION GENERALE | *1* |
| DONNEES LOGISTIQUES | *2* |
| DESCRIPTION - COMPOSITION | *3* |
| MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE | *4* |
| SUIVI DES MODIFICATIONS & VALIDATION | *5* |

## 2- DONNEES LOGISTIQUES

| DESIGNATION | RAG | NNO | RAD |
|---|---|---|---|
| GANTS DE BOXE 10 ONCES | 1002102 | 7810 14 567 8880 | 7810SH0016805 |
| GANTS DE BOXE 12 ONCES | | 7810 14 598 7385 | 7810SH0016807 |
| GANTS DE BOXE 14 ONCES | | 7810 14 567 8912 | 7810SH0016806 |
| GANTS DE BOXE 16 ONCES | | 7810 14 598 7403 | 7810SH0016808 |

La taille exprimée en ONCE (OZ) correspond à la masse du gant qui peut être choisi en fonction de la morphologie du boxeur suivant les recommandations suivantes

- 10 OZ pour un utilisateur pesant 60 kg environ ;
- 12 OZ pour un utilisateur pesant 70 kg environ ;
- 14 OZ pour un utilisateur pesant 80 kg environ ;
- 16 OZ pour un utilisateur pesant 90 kg environ.

## 3- DESCRIPTION – COMPOSITION

### 3.1 - Description

Les gants de BOXE doivent assurer une protection de l'ensemble de la main, tout en apportant un bon maintien au niveau du poignet par le biais d'un système d'auto-agrippant. Les gants doivent apporter une bonne tenue pendant les mouvements.

Les gants de boxe peuvent présenter une barre de serrage dans le creux de la paume.

Les gants de boxe sont utilisés intensément. A ce titre, ils doivent être très résistants notamment aux chocs et aux frottements à répétition.

Le ruban auto-agrippant doit conserver son intégrité à l'usage.

### 3.2 - Composition

La protection des gants de BOXE doit être en mousse haute densité et antichocs.

L'enveloppe est en cuir et/ou simili cuir.

Le serrage au niveau du poignet se fait par un système d'auto-agrippant plaqué sur le bandeau rigide du poignet.

Les biais de bords sur les bords libres sont en cuir ou simili cuir.

## 4- MARQUAGE – NOTICE D'UTILISATION ET GARANTIE

### 4.1 – Marquage

Les gants de BOXE doivent recevoir un marquage inaltérable, indiquant la raison sociale, le numéro de marché et la référence article détaillée (RAD).

### 4.2 - Notice d'utilisation et d'entretien

Une notice d'utilisation, claire, rédigée en français, illustrée de schémas, doit accompagner l'article.

Cette notice doit décrire les précautions d'usages, le mode opératoire pour s'équiper, ainsi que le mode d'entretien (lavage à l'eau claire).

### 4.3 – Garantie

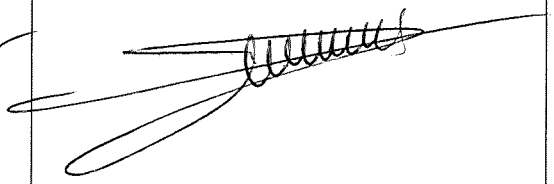
Une garantie d'un an est exigée.

### 4.4 – Emballage caisse carton

A la charge du fournisseur, selon la notice technique interarmées habillement n°SCA-0000-0002, relative au conditionnement, emballage, palettisation et modalités de mise à disposition des articles lors des réceptions.

## 5- SUIVI DES MODIFICATIONS ET VALIDATION

| Date | Modifications |
|---|---|
| 04/2025 | Mise à jour de la notice |

| Grade, nom, prénom | Fonction | Date | Signature |
|---|---|---|---|
| COMMISSAIRE GENERAL DE 2EME CLASSE RENAUD DUTT | DIRECTEUR DU CIEC | 20/06/25 |  |